Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 7 avril 2014 de 9 h 10 à 16 h 20 (arrêt de 9 h 55 à 10 h 10, de 12 h 30 à 13 h 40 et de 15 h 40 à 15 h 50) et le mardi 8 avril 2014 de 13 h 20 à 17 h 50 (arrêt de 14 h 35 à 14 h 45)

Lundi 7 avril 2014

Sont présents: M. Gilbert Dominique, chef
Mme Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
Mme Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excusent : M. Gilbert Dominique, chef (16 h 10 à 16 h 20)
M. Stéphane Germain, vice-chef (9 h 10 à 12 h 30)
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller (15 h 40 à 16 h 20)

Mardi 8 avril 2014

Sont présents : M. Gilbert Dominique, chef
Mme Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
Mme Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excuse : M. Gilbert Dominique, chef (16 h 10 à 16 h 40)

AMENDEMENT N° 4 À L'ENTENTE CONTRIBUTION EFCPN

RÉSOLUTION

Amendement n° 4 à l'entente contribution EFCPN
Année 2013-2014
Financement global, fixe, souple d'AADNC
Financement global, préétabli de Santé Canada
Total : 32 154 801 $ (augmentation d'un montant de 3 771 482 $)

POLICE D'ASSURANCE

RÉSOLUTION NO 5741

La présente résolution a été adoptée le 31 mars 2014, après la dernière réunion de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et est par conséquent intégrée au présent procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait partie d'un regroupement incluant les cinq communautés du Conseil Tribal Mamuitun pour le renouvellement des portefeuilles d'assurance pour 2014 permettant ainsi d'obtenir de meilleurs taux;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance arrive à échéance le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres a été effectué par le Conseil Tribal Mamuitun via le comité d'analyse formé de représentants desdites communautés;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande à l'unanimité d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il EST RÉSOLU d'accepter l'offre de BFL Canada inc. au montant de 132 587 $ pour notre communauté et d'autoriser la responsable des ressources matérielles et financières, madame Suzanne Bonneau, à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE

RÉSOLUTION Nº 5742

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le souci d'assurer des infrastructures adéquates pour la sécurité de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé le protocole d'entente administratif pour le plan de déploiement de la Véloroute des Bleuets le 2 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des infrastructures fait partie du plan de déploiement de la véloroute afin d'assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit exécuter toutes les opérations d'entretien des aménagements cyclables de la « Véloroute des Bleuets » présents sur le territoire du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière correspondant à 50 % des coûts admissibles nous est accordée;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de Maria-Chapdelaine désire signer un protocole d'entente avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan relativement aux travaux d'entretien pour la saison 2014;

IL EST RÉSOLU de désigner la directrice – Travaux publics et habitation par intérim, madame Adèle Robertson à signer l'entente à intervenir avec la M.R.C. de Maria-Chapdelaine, au montant de 10 222 $, en rapport avec les travaux d'entretien de la véloroute.

Cette désignation inclut l'ensemble des documents à signer relatifs à cette entente.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

PLAN QUINQUENNAL ET ANNUEL D'IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION N° 5743

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie, considère fondamental d'assurer une saine gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit déposer d'ici le 15 avril 2014 une mise à jour du plan quinquennal d'immobilisations détaillé pour les années 2011-2016;

IL EST RÉSOLU d'approuver la mise à jour du plan annuel 2014-2015 des projets d'immobilisations et par le fait même le plan quinquennal d'immobilisations 2011-2016 et d'autoriser le directeur général, monsieur Fabien Paul, à signer tous les documents.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité

CONTRAT POUR LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN DES TERRAINS

RÉSOLUTION N° 5744

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique d'acquisition de biens et de services, le processus d'appel d'offres public a été complété;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion l'appel d'offres étant supérieur à 100 000 $ l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requise;

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat n° 2014-002 au montant total de 146 833,68 $ à l'entreprise Entretien Malu enr. concernant le nettoyage et l'entretien des terrains pour les saisons estivales 2014, 2015 et 2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la Directrice — Travaux publics et habitation par intérim, madame Adèle Robertson, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

POLICE D'ASSURANCE ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

RÉSOLUTION N° 5745

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance administrateurs et dirigeants n'est pas incluse dans le portefeuille d'assurance 2014 pour les cinq communautés et que celle-ci ne fait pas partie de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance administrateurs et dirigeants est arrivée à échéance le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification dans la protection et dans le montant de la prime d'assurance responsabilité administrateurs et dirigeants;

Il EST RÉSOLU de procéder au renouvellement de l'offre d'AON Canada inc. au montant de 19 000 $ pour notre communauté et d'autoriser la responsable des ressources matérielles et financières, Mme Suzanne Bonneau, à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

MISE À JOUR DU REGISTRE DES MEMBRES

RÉSOLUTION N° 5746

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie désire développer une expertise dans tous les domaines, notamment en matière de gestion du registre de nos membres;

CONSIDÉRANT QUE madame Martine Courtois a annoncé son départ à la retraite pour le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne Casavant agira désormais à titre d'agent au service à la clientèle au sein du Secteur des communications;

CONSIDÉRANT QUE l'agent au service à la clientèle est l'employée en charge de la mise à jour du Registre des membres dans le système d'inscription des Indiens (SII);

IL EST RÉSOLU d'autoriser madame Anne Casavant, à titre d'administrateur du Registre des Indiens pour notre Première nation, à effectuer toutes les demandes de certificat de statut d'Indien sécurisé et à la distribution des certificats, et ce, à compter du 7 avril 2014.

Proposée par Mme Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER À LA NÉGOCIATION

RÉSOLUTION NO 5747

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie et considérant l'importance du processus de négociation territoriale et globale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada offre différents programmes permettant de soutenir financièrement la négociation, mais que ceux-ci nécessitent que les Premières Nations soient parties prenantes des engagements qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat exécutif souhaite déposer une demande de financement 2014-2015 dans le cadre des programmes suivants :

- Négociations territoriales globales : 387 876 $
- Autonomie gouvernementale : 271 445 $
- Rassembler nos forces : 269 160 $

IL EST RÉSOLU d'appuyer ces projets et d'autoriser le directeur général, monsieur Fabien Paul, à signer l'Accord de prêt pour les revendications autochtones du Regroupement Petapan Inc. 2014-2015, le billet à ordre qui y est relié, l'entente de décentralisation de fonds dans le cadre de Rassembler nos forces, Autonomie gouvernementale ainsi que l'entente de décentralisation de fonds dans le cadre de l'Accord de prêt pour les revendications autochtones aux fins de la négociation globale.

Proposée par Mme Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

ENTENTE DE PARTAGE DES DONNÉES NUMÉRIQUES

RÉSOLUTION N° 5748

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale tient à assumer son leadership dans la gestion de Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE les données géoréférencées sur l'occupation et l'utilisation des données doivent être gérées dans le respect de nos membres;

CONSIDÉRANT QUE les données géoréférencées permettent une meilleure intégration des préoccupations et des droits autochtones dans l'élaboration et la gestion des différents projets sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'obtenir accès à ces données sont de plus en plus nombreuses et qu'il est nécessaire d'établir un processus de partage;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de partager ces données dans le cadre des évaluations environnementales ou des processus d'harmonisation avec les entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de partager ces données dans le cadre des processus d'harmonisation avec les différents ministères du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'obtenir les données géoréférencées du gouvernement du Québec pour mieux participer aux processus d'harmonisation et de consultation;

IL EST RÉSOLU de confirmer et d'obliger l'usage d'une entente de confidentialité de données pour la divulgation des données géoréférencées à tout partenaire ou entreprise externe dont la demande a été jugée pertinente pour la protection et le respect des droits autochtones par les directions de Patrimoine, culture et territoire et du Secrétariat exécutif;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer la direction de Patrimoine, culture et territoire à titre de signataire des ententes de confidentialité des données, celle-ci étant responsable de la gestion des données;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de procéder à la signature de l'entente de partage de données avec le gouvernement du Québec, nommant la direction de Patrimoine, culture et territoire à titre de représentant pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

FORÊT-BLEUET

Ce projet est détenu à 90 % par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et à 10 % par la famille Buckell. Les financements du Programme de mise en valeur du milieu forestier et du Pacte rural, totalisant 144 378 $, pourraient être perdus si les travaux de broyage ne sont pas exécutés ce printemps.

RÉSOLUTION N° 5749

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde de l'importance à sa quête d'autonomie et à l'occupation du Tshitassinu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le Conseil des Atikamekw de Wemotaci ont signifié leur intérêt à faire les démarches conjointement jusqu'à la réalisation du plan d'affaires des deux projets de forêt-bleuet, Secteur Martel (Mashteuiatsh) et Secteur Charlebois (Wemotaci);

CONSIDÉRANT QUE ce projet (forêt-bleuet secteur Martel) est développé en collaboration avec la famille gardienne de territoire, la Société de Développement économique ilnu (SDEI) et Développement Pekuakami Ilnuatsh (DPI);

CONSIDÉRANT QUE le projet du Secteur Martel, admettant sa mise en œuvre complète, permettra d'augmenter la présence sur Tshitassinu de la famille Buckell;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Secteur Martel, admettant sa mise en œuvre complète, permettra à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de participer activement au développement du Tshitassinu;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'affaires qui comprend le cadre de référence et le plan général d'aménagement des bleuetières a été réalisé et accepté par le ministère des Ressources naturelles (MRN);

CONSIDÉRANT QUE le besoin de financement du projet de la Bleuetière Secteur Martel (Mashteuiatsh) représente un montant total de 814 050 $;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au printemps 2014 pour une première phase de préparation de terrain s'élèvent à environ 177 000 $;

CONSIDÉRANT QUE des mises de fonds de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de 29 460 $ et de 3 162 $ de la famille Buckell sont nécessaires pour la réalisation des travaux du printemps 2014;

CONSIDÉRANT QU'une décision devra être prise sur la réalisation complète du projet suite aux démarches de recherche de financement et aux conclusions d'ententes de financement;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du projet, il est souhaitable de débuter les travaux au printemps 2014;

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan injecte une somme de 29 460 $;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le coordonnateur aux Affaires extérieures, monsieur François Rompré, à conclure et signer les ententes concernant le financement de ce projet.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

CONTRATS AVEC GASTON ST-PIERRE & ASS. – DEMANDES DE DÉROGATION

En 2012, un contrat a été octroyé à la firme Gaston St-Pierre et associés afin d'accompagner la direction – TPH dans la révision des règlements d'urbanisme, environnement et services publics. Puisque le processus de révision des règlements n'est pas terminé, le montant prévu au contrat doit être augmenté de 30 000 $.

De plus, un contrat de 22 289 $ a été donné directement à la firme Gaston St-Pierre & associés pour le plan d'aménagement des zones résidentielles qui fait suite à la planification communautaire. Ce contrat a été octroyé directement à la firme, car cette entreprise avait déjà réalisé la planification communautaire et avait donc l'expertise et les connaissances requises pour procéder rapidement à la réalisation du mandat.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord aux deux demandes de dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

PLAN D'EFFECTIFS – 1ER TOUR

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à une dérogation à la Politique de dotation en vue de procéder à une prolongation sans concours du poste de la coordonnatrice au développement de la main-d'œuvre jusqu'au 31 juillet 2014, considérant le départ récent du titulaire et le fait que la ressource en place connait le système.

Proposé par Mme Julie Rousseau
Appuyé de Mme Marjolaine Étienne
Adopté à l'unanimité

PLAN D'EFFECTIFS – 2E TOUR

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la première partie du 2e tour du plan d'effectifs 2014-2015.

Cette première modification porte sur le poste de coordonnateur de projet – jeunesse en action au sein du service - Éducation et main-d'œuvre. Considérant l'officialisation du financement, la demande vise à confirmer la ressource dans son poste du 1er avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015.

Proposé par Mme Julie Rousseau
Appuyé de Mme Marjolaine Étienne
Adopté à l'unanimité

La deuxième modification porte sur le poste à demi-temps d'animateur-jeunesse au sein de SMEC afin de pouvoir prolonger la ressource en place du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Considérant son lien de parenté avec une personne directement concernée par cette partie du plan d'effectifs, M. Charles-Édouard Verreault s'abstient de toute participation à la décision.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la deuxième partie du 2e tour du plan d'effectifs 2014-2015.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES – RÉSERVE FAUNIQUE ASHUAPMUSHUAN

Une demande de prêt de service pour un employé de l'organisation est déposée suite à sa nomination par la Société des établissements de plein air du Québec (ci-après SÉPAQ). Selon la grille d'autorité de gestion, le Conseil est désigné pour statuer sur une demande de prêt de services.

Considérant les préoccupations légales soulevées, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan refuse cette demande de prêt de service.

MARCHÉ D'ALIMENTATION

Les deux appels d'offres lancés pour les membres de la bande en 2013 et au début 2014 pour opérer le marché d'alimentation n'ont pas porté fruit.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'avis de retourner une troisième et dernière fois en appel d'offres public avec les membres de la bande dans le dossier du marché d'alimentation dans la communauté.

Si aucune soumission n'est retenue, d'autres options seront examinées.

COMITÉ POLITIQUE – SPORTS

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'avis de créer un comité politique de travail sur les sports. Ce comité est formé de M. Patrick Courtois, porteur du dossier, de M. Jonathan Germain et de Mme Julie Rousseau.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confie au comité politique de travail sur les sports, avec le support de l'organisation administrative, le mandat de se pencher sur les façons d'améliorer et de favoriser la pratique du sport dans la communauté.

COLLÈGE KIUNA

Le 22 mai 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait l'achat de deux billets au prix de 100 $ chacun pour le cocktail-bénéfice du collège à Odanak.

Proposé par Mme Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

FESTIVAL INNU NIKAMU

Le 7 juin 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait l'achat de quatre places au montant de 1 000 $ pour le tournoi de golf au profit du festival.

Proposé par Mme Julie Rousseau
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

RANDONNÉE HYDRO-QUÉBEC LIBERTÉ À VÉLO

Les 20 au 22 juin 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait l'achat d'une page publicitaire au montant de 459,90 $ dans le cadre de cet évènement à retombées régionales.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

8E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Le 13 juin 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait l'achat d'un billet au montant de 50 $ pour le souper qui aura lieu lors du tournoi de golf tenu à Kahnawake.

Proposé par Mme Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Du 13 au 15 juin 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde un don de 500 $ dans le cadre de cet évènement pour lequel les profits récoltés par l'équipe de St-Félicien seront remis à l'école Amishk.

Proposé par Mme Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

60E ÉDITION DE LA TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC SAINT-JEAN

Du 19 au 27 juillet 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde un don de 1 000 $ pour cet évènement.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité